



AVIS

Modification du PPAS 6D de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

18 février 2016

Demandeur	Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Demande reçue le	2 février 2016
Demande traitée par	Commission Aménagement du territoire - Mobilité
Demande traitée le	10 février 2016
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	18 février 2016

Préambule

Le Conseil remet son avis sur base de l'article 48, § 3 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et de l'arrêté du 30 septembre 2010 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les administrations et instances appelées à émettre leur avis sur le projet de PPAS et, le cas échéant, sur le rapport sur les incidences environnementales.

Les objectifs de la modification du PPAS 6D sont, notamment, les suivants¹ :

- *maintenir la fonction logement, en créant un potentiel de développement tant pour le privé que pour la commune ;*
- *permettre l'implantation d'équipements comme complément indispensable à la création de logements ;*
- *créer un espace vert de quartier qui permettrait de garantir un maillage vert de qualité mais aussi de répondre à un besoin de convivialité du quartier, tout en maintenant les caractéristiques biologiques de ce lieu.*

Avis

En vue de répondre à l'évolution démographique attendue dans les prochaines années en Région de Bruxelles-Capitale, **le Conseil** souligne positivement la volonté de la commune de favoriser la création de logement sur le site du PPAS 6D. Comme déjà prévu dans les objectifs, **le Conseil** insiste pour que la création de ces logements soit accompagnée par l'implantation d'équipements collectifs, en particulier d'une école. La place réservée aux équipements collectifs doit donc être suffisamment grande pour permettre, notamment, l'implantation d'un établissement scolaire et ainsi répondre aux besoins, actuels et futurs, dans ce domaine.

En outre, **le Conseil** souligne positivement l'effort de la commune afin de préserver le massif végétal entre la nouvelle zone d'habitation et le bâti existant et d'ainsi avoir une zone tampon.

*
* *

¹ Annexe D - PPAS 6D Mettewie Machtens, Service Urbanisme Administration communale de Molenbeek Saint-Jean et Bureau d'étude SKOPE, décembre 2014, p.4